



**PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire** du conseil de la Municipalité d'Upton de tenue au 810, rue Lanoie à Salle du conseil municipal, le **mardi 9 décembre 2025** à compter de **19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Madame Barbara Beugger, Conseillère  
Madame Christine Brunelle, Conseillère  
Madame Josée Phaneuf, Conseillère  
Madame Kelly Huard, Conseillère  
Monsieur Mathieu Beaudry, Conseiller  
Monsieur Robert Leclerc, maire  
Monsieur Stevens Héroux, Conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Robert Leclerc.

Est également présente :

Madame Lyne Rivard, Directrice générale et greffière-trésorière

**ORDRE DU JOUR**

- 1. CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**
- 2. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 4. PRÉSENTATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2026**
- 5. ADOPTION - PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2026**
- 6. PRÉSENTATION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2026-2027-2028**
- 7. ADOPTION - PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2026-2027-2028**
- 8. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**
- 9. CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉS DES CRÉDITS - C-12/25**
- 10. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

**1. CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Conformément aux articles 152 et 153 du *Code municipal du Québec*, la directrice général et greffière-trésorière a donné par écrit un avis spécial de convocation de la cette séance extraordinaire à tous les membres du conseil.

**2. OUVERTURE DE LA SÉANCE**



2025.12.292

Monsieur le maire, Robert Leclerc souhaite la bienvenue à tous les membres présents et après avoir constaté le quorum, déclare l'ouverture de la séance extraordinaire.

### 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 9 décembre 2025 et qu'il s'en déclare satisfait;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Kelly Huard

**APPUYÉE PAR :** Madame Josée Phaneuf

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE soit adopté l'ordre du jour tel que signifié, et ce, comme suit :

1. Constatation de l'avis convocation;
2. Ouverture de la séance;
3. Adoption de l'ordre du jour;
4. Présentation des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2026;
5. Adoption des prévisions budgétaires de l'année 2026;
6. Présentation du programme triennal d'immobilisations 2026-2027-2028;
7. Adoption du programme triennal d'immobilisation (PTI) 2026-2027-2028;
8. Période de questions;
9. Clôture de la séance.

### 4. PRÉSENTATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2026

Monsieur le maire, Robert Leclerc, procède à la présentation du budget pour l'exercice financier 2026. Le budget 2026 prévoit des dépenses et autres activités financières et affectations de l'ordre de 4 365 714 \$ ainsi que des revenus de 4 365 714 \$.

Le budget adopté sera disponible sur le site Internet de la Municipalité à [www.upton.ca](http://www.upton.ca)

2025.12.293

### 5. ADOPTION - PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2026



ATTENDU QU'en vertu de l'article 954.1, du Code municipal, le conseil doit préparer et adopter le budget de la municipalité pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des prévisions budgétaires 2026 et qu'ils sont disposés à les adopter telles que déposées, renonçant à leur droit d'analyse 8 jours avant l'adoption;

ATTENDU QUE lesdites prévisions budgétaires comportent des dépenses de l'ordre de **4 365 714 \$** pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2026;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Christine Brunelle

**APPUYÉE PAR :** Monsieur Mathieu Beaudry

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE soit adoptée les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2026 telles que décrites ci-après et totalisant des revenus et crédits budgétaires pour un montant de **4 365 714 \$**;

QUE le budget de l'année 2026 soit publié sur le site internet de la Municipalité ainsi que dans le journal municipal.

Revenus	4 365 714 \$
Charges	4 100 500 \$
Remboursement de la dette (capital)	148 800 \$
Activité d'investissement	116 414 \$

## **6. PRÉSENTATION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2026-2027-2028**

Conformément à la loi, monsieur le maire, Robert Leclerc, procède à la présentation du programme triennal d'immobilisations 2026, 2027 et 2028;

Le programme triennal d'immobilisations prévoit, pour les années des investissements totalisant environ 17 millions de dollars, incluant les subventions. Ce programme s'avère un outil de planification important et permet d'évaluer l'incidence financière des projets sur les budgets futurs.

**2025.12.294**

## **7. ADOPTION - PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2026-2027-2028**

ATTENDU QUE, selon l'article 953.1 du *Code municipal du Québec*, le conseil municipal doit adopter le programme triennal des dépenses en immobilisation pour les années 2026-2027-2028;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du projet de programme triennal d'immobilisations 2026-2027-2028; et qu'ils sont disposés à l'adopter tel que déposé, renonçant à leur droit d'analyse 8 jours avant l'adoption;



**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Christine Brunelle  
**APPUYÉE PAR :** Madame Barbara Beugger  
et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE soit adopté le plan triennal d'immobilisations pour les années 2026-2027-2028 tel que décrit ci-après;

2026	1 898 200 \$
2027	6 865 200 \$
2028	8 715 200 \$
Total	17 478 600 \$

QUE le programme triennal d'immobilisations soit publié sur le site internet de la Municipalité ainsi que dans le journal municipal.

#### **8. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Conformément à la loi, seules les questions faisant l'objet d'une décision du conseil municipal sont consignées au procès-verbal.

#### **9. CERTIFICATS DE DISPOBILITÉS DES CRÉDITS - C-12/25**

Conformément aux dispositions du règlement 2019-321 concernant les règles de contrôle et suivi budgétaire, je, soussignée, Lyne Rivard, Lyne Rivard, directrice générale et greffière-trésorière certifie par les présentes que la Municipalité dispose des crédits nécessaires pour acquitter les dépenses autorisées par le conseil à la présente séance et, si requis, est autorisée à faire les transferts budgétaires parmi les comptes du grand livre pour couvrir lesdites dépenses.

Les dépenses seront payées à même le compte d'opération ou si requises, à partir de la marge de crédit.

2025.12.295

#### **10. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

ATTENDU QUE tous les sujets de l'ordre du jour sont épuisés;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Kelly Huard  
**APPUYÉE PAR :** Madame Christine Brunelle  
et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

ET résolu de clore la séance à 20h00.

---

Mme Lyne Rivard,  
Directrice générale et greffière-  
trésorière

---

M. Robert Leclerc,  
Maire